

Le Fonds de garantie des victimes a dévoilé ce jour son baromètre annuel de la non-assurance routière. La part des non-assurés dans les accidents corporels a bondi de 44% en cinq ans <sup>[1]</sup>. Un constat sans appel qui pourrait être lourd de conséquences.

D'après le Fonds de garantie des victimes, l'année dernière, c'est bien 8 443 victimes qui ont été blessées, parfois lourdement, et 157 personnes qui sont décédées dans un accident routier provoqué par un conducteur en défaut d'assurance.

Néanmoins, tout propriétaire de véhicule à moteur en circulation en France a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile. Cette assurance permet d'indemniser les victimes des dommages causés par le véhicule <sup>[2]</sup>. En cas d'accident, le Fonds de garantie des assurances obligatoires indemniser les victimes et se retournera contre l'auteur pour lui réclamer ces sommes.

Malgré ces risques, de plus en plus de personnes de moins de 30 ans font l'impasse sur cette obligation. En effet, parmi ces accidents causés par un conducteur non-assuré, un contrevenant sur deux a moins de 30 ans. De fait, le coût élevé de l'assurance pour les conducteurs novices est parfois incompatible avec leurs ressources limitées <sup>[3]</sup>.

Face à ce constat, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages va lancer mercredi un plan d'actions visant à rendre l'assurance automobile plus accessible aux jeunes conducteurs.

*“La lutte contre la fraude correspond à 10% du prix d'une assurance. L'une des réponses pour lutter contre la fraude pour laquelle nous militons : la portabilité de l'assurance en centralisant les données assurantielles. Détenir l'intégralité des données en un seul et même endroit permettra d'une part au citoyen français de pouvoir changer d'assurance le plus simplement possible grâce à un processus 100% dématérialisé sans être pénalisé par la lourdeur administrative et d'autre part, les assureurs pourront obtenir les historiques assurantiels automatiquement et ainsi s'appuyer sur une donnée unique et infalsifiable”* déclare Christophe Dandois, co-fondateur et CEO de Leocare, neo-assurance.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, Christophe Dandois se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

<sup>1</sup> <https://www.lejdd.fr/societe/la-moitie-des-conducteurs-non-assures-moins-de-30-ans-alerte-le-fonds-de-garantie-des-victimes-136458>

<sup>2</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2628>

<sup>3</sup> <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/plan-dactions-pour-rendre-lassurance-auto-plus-accessible-aux-jeunes-conducteurs-1948878>

#### **A propos de Leocare**

Fondée en 2017 par deux spécialistes de la transformation digitale, Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, Leocare est la première néoassurance multiservices - habitation, auto, moto et smartphone - 100% mobile. Consciente que les produits proposés par les assureurs ne correspondent plus au mode de vie des Français, l'application mobile Leocare leur offre des garanties et des services innovants d'assurance parfaitement adaptés à tous les moments de leur vie, grâce notamment à une technologie temps réel ET un dialogue permanent. Plus d'informations sur le site de [Leocare](https://www.leocare.fr).